



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020
Compte-rendu sommaire

L'an deux mille vingt,
Le seize décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en présence de journalistes et d'agents municipaux justifiant d'un motif professionnel, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, GUINCHE, MANENT, SIGUIER, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, DUPONT-BELOEIL, JOUBERT, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, BELLLOT, FRAUX.

A l'exception de :
Madame PRUKOP pour la délibération n°18 portant sur l'adoption des subventions aux associations.
Monsieur BEAUREPAIRE qui a donné pouvoir à Monsieur DONNE.
Monsieur MORVAN qui a donné pouvoir à Madame BOUYER.
Monsieur ALLANIC qui a donné pouvoir à Madame CHUPIN.
Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Madame GUINCHE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur CAZIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

✍

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 novembre 2020 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

✍

Monsieur LE MAIRE rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont reçu dans la note jointe à la convocation, 5 jours francs avant la séance et l'examen du budget, un état des indemnités perçues en 2020 par les élu(e)s du Conseil Municipal de la Ville de Pornichet. Cet état, qui constitue une information, ne nécessite ni débat, ni délibération.

✍

1/ EXERCICE 2020 – DECLARATION ANNUELLE POUR L'IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT DE BIENS MEUBLES INFERIEURS A 500 € TTC – APPROBATION

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la liste des biens meubles destinée à compléter la nomenclature définie par la circulaire interministérielle du 26 février 2002 et pour lesquels les dépenses correspondantes seront rendues éligibles au fonds de compensation de la TVA, et ce pour l'exercice 2020.

2/ EXERCICE 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ANNEXE « QUAÏ DES ARTS » – APPROBATION

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal,

- Approuve la décision modificative n°3 du budget principal et n°2 du budget annexe « Quai des Arts », section par section, sans vote formel sur chacun des chapitres.

Pour le budget principal :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 245 240 € : par 32 votes pour et 1 abstention (Monsieur BELLIOU).
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à – 425 348 € : par 32 votes pour et 1 abstention (Monsieur BELLIOU).

Pour le budget annexe « Quai des Arts » :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à – 206 320 € : à l'unanimité.
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 0 € : à l'unanimité.
- Porte la contribution du budget principal au budget annexe « Quai des Arts » à 346 100 €.

3/ EXERCICES 2020 ET 2021 – AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT – CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CINEMA ET DE SALLES POLYVALENTES – ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, par 32 votes pour et 1 abstention (Madame FRAUX),

- Actualise l'échéancier des crédits de paiement.
- Autorise Monsieur le Maire, ou ses représentants dûment habilités, à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.
- Précise que les crédits sont inscrits aux budgets 2020 et 2021.

4/ EXERCICES 2020 ET 2021 – AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT – CONSTRUCTION DES TRIBUNES DE L'HIPPODROME – REVISION DU MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Révise le montant de l'autorisation de programme.
- Actualise l'échéancier des crédits de paiement.

- Autorise Monsieur le Maire, ou ses représentants dûment habilités, à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.
- Précise que les crédits sont inscrits aux budgets 2020 et 2021.

5/ REPRISE D'UNE PROVISION POUR LITIGES – APPROBATION

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la reprise, pour un montant de 75 000 €, de la provision pour litiges constituée par délibération n°15.12.23 du 16 décembre 2015.

6/ RETROCESSION DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES DE LA SPL PORNICHET, LA DESTINATION A LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION DU RACHAT – CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, par 32 votes pour et 1 abstention (Madame FRAUX),

- Décide de la rétrocession au 1^{er} janvier 2021 des éléments suivants sur le budget annexe « Energies renouvelables » :
 - o Les onduleurs : 0 €.
 - o Les panneaux photovoltaïques : 447 952,51 €.
- Décide de la rétrocession au 1^{er} janvier 2021 des éléments suivants sur le budget principal :
 - o Les fixations et renforcements de toit : 325 981,16 €.
- Décide de la création du budget annexe intitulé « Energies renouvelables ».
- Précise que ce budget annexe appliquera la nomenclature M4, sera doté de l'autonomie financière et sera assujéti aux impôts commerciaux.
- Précise que les mouvements financiers de ce nouveau budget seront retracés dans un budget dont il sera demandé immatriculation auprès des services de l'INSEE.
- Fixe la durée d'amortissement des biens de reprise à 11 ans.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur RAHER, à procéder à toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur RAHER, à signer tous les documents nécessaires.

7/ AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES » – AUTORISATION

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, par 32 votes pour et 1 abstention (Madame FRAUX),

- Décide le versement d'une avance remboursable du budget principal vers le budget annexe « Energies renouvelables » pour un montant de 450 000 €.
- Précise que l'avance sera remboursée par les excédents de recettes générées par la vente d'électricité.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur RAHER, à signer tous les documents nécessaires.

8/ EXERCICE 2021 – BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES « QUAI DES ARTS » ET « ENERGIES RENOUVELABLES » – ADOPTION

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal,

- Adopte le budget principal et les budgets annexes « Quai des Arts » et « Energies renouvelables » pour l'exercice 2021, section par section, sans vote formel sur chacun des chapitres.

Pour le budget principal :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 22 110 557 € : par 27 votes pour, 1 abstention (Monsieur BELLIOU), et 5 contre (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT et Madame FRAUX).
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 17 123 933 € : par 27 votes pour, 1 abstention (Monsieur BELLIOU), et 5 contre (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT et Madame FRAUX).

Pour le budget annexe « Quai des Arts » :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 850 725 € : à l'unanimité.
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 144 000 € : à l'unanimité.

Pour le budget annexe « Energies renouvelables » :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 65 000 € : par 28 votes pour, 1 abstention (Madame FRAUX), et 4 contre (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT).
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 509 600 € : par 28 votes pour, 1 abstention (Madame FRAUX), et 4 contre (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT).

9/ EXERCICE 2021 – TAUX DES IMPOTS LOCAUX – FIXATION

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Arrête les taux d'imposition locale comme suit :
 - ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,67 % (correspondant à la somme des parts communale (19,67 %) et départementale (15,00 %)).
 - ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45,59 %.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur RAHER, à notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.
- Précise que les recettes sont inscrites au budget correspondant.

10/ EXERCICES 2020 ET 2021 – TARIFS MUNICIPAUX – APPROBATION

Suite à l'exposé de Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les tarifs municipaux 2021.
- Précise que les recettes seront inscrites au budget correspondant.

11/ TARIFS 2021 – PORT D’ECHOUAGE – APPROBATION

Suite à l’exposé de Monsieur SIGUIER, conseiller municipal mandaté, le Conseil Municipal, par 32 votes pour et 1 abstention (Madame FRAUX),

- Approuve les tarifs 2021 du port d’échouage.

12/ TARIFS 2021 – PORT DE PLAISANCE – APPROBATION

Suite à l’exposé de Monsieur SIGUIER, conseiller municipal mandaté, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

- Approuve les tarifs 2021 du port de plaisance.

13/ PASSATION ET EXECUTION D’UN MARCHÉ PUBLIC D’ACHAT ET DE FOURNITURE D’ÉNERGIES – CONSTITUTION D’UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE SYDELA ET LES COMMUNES MEMBRES DE LA CARENE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l’exposé de Monsieur GILLET, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, par 28 votes pour et 5 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT et Madame FRAUX),

- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation et l’exécution d’un marché public d’achat et de fourniture d’énergies, désignant le SYDELA comme coordonnateur du groupement.
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.
- Autorise le coordonnateur du groupement à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l’exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

14/ COMMERCE – DEROGATION AU REPOS DOMINICAL – ENTREPRISE A DOMINANTE ALIMENTAIRE – SAISON 2021 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à l’exposé de Madame BOUYER, conseillère municipale déléguée, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

- Donne un avis favorable à l’octroi d’une dérogation à la règle du repos dominical pour les entreprises à dominante alimentaire pour la période allant du 27 juin au 12 septembre 2021.

15/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – MISE EN VALEUR DES MISSIONS D’OFFICE DE TOURISME COMMUNAL DE LA VILLE DE PORNICHET – EXPLOITATION DU CENTRE DES CONGRES DE PORNICHET – APPROBATION DU MODE DE GESTION ET DES CARACTERISTIQUES DES PRESTATIONS DELEGUEES – APPROBATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l’exposé de Monsieur DAGUIZE, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, par 32 votes pour et 1 abstention (Madame FRAUX),

- Approuve le mode de gestion et les caractéristiques des prestations objets de la délégation de service public confiée à la SPL Pornichet, la Destination.

- Approuve l'attribution de la délégation de service public à la SPL Pornichet, La Destination.
- Approuve la convention de délégation de service public pour la mise en valeur des missions d'Office du Tourisme communal de la Ville de Pornichet et l'exploitation du Centre des Congrès de Pornichet et ses annexes.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur DAGUIZE, à signer la convention ainsi que ses annexes avec la SPL Pornichet, la Destination et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à son entrée en vigueur.

16/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU PORT D'ECHOUAGE – SUBSTITUTION DE LA CCI NANTES / SAINT-NAZAIRE AU PROFIT DE LA SAS LOIRE-ATLANTIQUE PLAISANCE – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Monsieur SIGUIER, conseiller municipal mandaté, le Conseil Municipal, par 32 votes pour et 1 abstention (Madame FRAUX),

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public pour la gestion du port d'échouage portant substitution de la CCI Nantes / Saint-Nazaire au profit de la SAS Loire-Atlantique Plaisance.
- Autorise Monsieur le Maire à le signer et à en assurer l'exécution.

17/ SPL SONADEV TERRITOIRES PUBLICS – RAPPORT DES ADMINISTRATEURS POUR L'EXERCICE 2019 – APPROBATION

Suite à l'exposé de Monsieur DAGUIZE, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, par 29 votes pour et 4 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT),

- Approuve le rapport des administrateurs de la SPL Sonadev Territoires Publics pour l'exercice 2019.

18/ EXERCICE 2021 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES – ADOPTION – CONVENTIONS DE FINANCEMENT – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame PRUKOP se retire et ne participe pas au vote.

Suite à l'exposé de Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte la liste des subventions.
- Autorise Monsieur le Maire, ou les adjoints délégués, à signer toutes les pièces nécessaires et notamment les conventions de financement avec l'amicale du personnel communal et le Ninon Tennis Club.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

19/ CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – COMPLEXE DE TENNIS DE PORNICHET – ASSOCIATION NINON TENNIS CLUB – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Monsieur DONNE, adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention d'occupation du domaine public communal avec l'association Ninon Tennis Club du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur DONNE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

20/ QUAI DES ARTS – SAISON 2020/2021 – ANNULATIONS DE SPECTACLES ET REMBOURSEMENTS DES SPECTATEURS – APPROBATION

Suite à l'exposé de Madame LE PAPE, adjointe au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les annulations et reports des spectacles de Quai des Arts intervenus pendant la période de fermeture administrative des salles de spectacles, dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19.
- Approuve le remboursement des billets des spectacles concernés et leurs modalités de mise en œuvre.
- Précise que les crédits sont inscrits au budget correspondant.

21/ COMITE LOCAL D'ATTRIBUTION DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES DE LA MISSION LOCALE DE L'AGGLOMERATION NAZAIRIENNE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Suite à l'exposé de Madame DESSAUVAGES, adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de procéder au vote à mains levées.

Le Conseil Municipal, par 32 votes pour et 1 abstention (Madame FRAUX),

- Désigne ses représentants au Comité Local d'Attribution du Fonds d'Aide aux Jeunes (CLA – FAJ) de la Mission Locale de l'Agglomération Nazairienne comme suit :
 - ⇒ Membre titulaire :
 - ✓ Madame DESSAUVAGES.
 - ⇒ Membre suppléant :
 - ✓ Madame CHUPIN.

22/ CESSION DE BIENS MOBILIERS APPARTENANT AU CCAS – AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à l'exposé de Madame DESSAUVAGES, adjointe au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise le CCAS à procéder à la vente de biens mobiliers dont il n'a plus l'usage.

23/ MULTI-ACCUEIL « LES P'TITS MATELOTS » – AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LOIRE-ATLANTIQUE ET LA VILLE DE PORNICHE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Madame TESSON, adjointe au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant à la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique et la Ville de Pornichet pour le multi-accueil « Les P'tits Matelots ».
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame TESSON, à le signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits sont inscrits au budget correspondant.

24/ PROJET EDUCATIF TERRITORIAL - PLAN MERCREDI – CONVENTION ENTRE L'ETAT, L'INSPECTION ACADEMIQUE, LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LOIRE-ATLANTIQUE ET LA VILLE DE PORNICHE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite à l'exposé de Madame TESSON, adjointe au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention engageant l'Etat, l'Inspection d'Académie, la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique et la Ville de Pornichet, pour une durée de 3 ans, à compter de l'année scolaire 2020/2021, dans un Projet Educatif Territorial - Plan Mercredi.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame TESSON, à la signer et à en assurer l'exécution.

DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En application de la délibération n°20.05.02 en date du 27 mai 2020, le Conseil Municipal est informé des décisions suivantes prises en vertu de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

1/ Administration générale

- Décision n°2020-449 portant acquisition d'une concession de case cinéraire dans le columbarium pour une durée de 15 ans au prix de 400 €.
- Décision n°2020-450 portant acquisition d'une concession de plaque sur totem au « Jardin du Souvenir » dans le columbarium pour une durée de 15 ans au prix de 25 €.
- Décision n°2020-451 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 177 €.
- Décision n°2020-452 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 177 €.
- Décision n°2020-453 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 30 ans au prix de 460 €.
- Décision n°2020-458 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 177 €.
- Décision n°2020-459 portant renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 177 €.
- Décision n°2020-467 portant acquisition d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 15 ans au prix de 177 €.

2/ Finances

- Décision n°2020-434 approuvant la demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire, à hauteur de 20 000 €, pour l'organisation de l'édition 2021 du festival des Renc'Arts à Pornichet.
- Décision n°2020-435 approuvant la demande de subvention auprès du Département de Loire-Atlantique, à hauteur de 10 000 €, pour l'organisation de l'édition 2021 du festival des Renc'Arts à Pornichet.
- Décision n°2020-468 portant souscription d'un emprunt de 3 093 000 € auprès de la Banque Postale. La durée du contrat de prêt est établie sur 20 ans avec un taux fixe d'intérêt annuel de 0,46 %.
- Décision n°2020-474 portant aliénation de gré à gré d'un copieur Sharp MX-5141-NSF couleur avec finisseur pour un montant de 441 € TTC à Monsieur VAN KALCK.
- Décision n°2020-475 portant aliénation de gré à gré d'un lot de cartouches d'encre pour un montant de 80 € TTC à Monsieur BIRONNEAU.
- Décision n°2020-476 portant aliénation de gré à gré d'un décor de Noël pour un montant de 50 € TTC à Monsieur CONORD.
- Décision n°2020-477 portant aliénation de gré à gré d'un conteneur chauffant pour un montant de 500 € TTC à la SARL PIERRE.
- Décision n°2020-478 portant aliénation de gré à gré d'un conteneur à liquide pour un montant de 30 € TTC à la société Mapco.
- Décision n°2020-479 portant aliénation de gré à gré de deux copieurs Sharp MX-M264N pour un montant total de 419 € TTC à Monsieur MARTIN.
- Décision n°2020-482 portant aliénation de gré à gré de trois projecteurs de salle pour un montant de 80 € TTC à la SARL Le Piouff.
- Décision n°2020-483 portant aliénation de gré à gré d'un sautoir / tremplin pour un montant de 20 € TTC à Monsieur NICOLAS.
- Décision n°2020-484 portant aliénation de gré à gré de trois lots de cinq chaises enfant en bois pour un montant total de 31 € TTC à Pédagogie Active.

3/ Marché de service, de fourniture et de prestations intellectuelles

- Décision n°2020-455 approuvant l'offre financière de la société Berger Levraut pour le contrat de maintenance du progiciel Sedit relatif à la gestion des ressources humaines, pour un montant annuel de 6 682 € TTC. L'abonnement est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.
- Décision n°2020-456 approuvant l'offre financière de la société Berger Levraut pour le contrat « point services » du progiciel Sedit relatif à la gestion des ressources humaines, pour un montant annuel de 1 114,81 € TTC. L'abonnement est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.
- Décision n°2020-473 approuvant l'offre financière de la société Elan Cité pour la fourniture de 8 radars pédagogiques, pour un montant de 17 491,20 € TTC.
- Décision n°2020-480 approuvant l'offre financière de la société Atae, pour la réalisation d'une mission de coordonnateur SPS pour la création d'une rampe, d'un poste de secours et d'un bloc sanitaire automatique, plage de Sainte Marguerite, pour un montant de 1 036,80 € TTC.
- Décision n°2020-481 approuvant l'offre financière de la société Socotec, pour la réalisation d'une mission de contrôleur technique pour la création d'une rampe, d'un poste de secours et d'un bloc sanitaire automatique, plage de Sainte Marguerite, pour un montant de 2 172 € TTC.

4/ Etudes et travaux

- Décision n°2020-448 approuvant l'avenant n°1 au « lot n°11 : électricité » conclu avec la société Cesa concernant la couverture de terrain de tennis et la construction d'un club house. L'avenant n°1 porte sur le rétablissement des éclairages extérieurs (pose des fourreaux, câblage et pose de coffret de coupure en pied de mât), la suppression du

digicode suite à la mise en place de contrôle d'accès par le Club, le rajout de prises de courant et de prises informatiques suite à la demande des utilisateurs pour un montant en plus-value de 1 460,82 € TTC.

- Décision n°2020-457 approuvant l'offre financière de la société Legal pour l'isolation des plafonds pour les bureaux de l'Espace Environnement, pour un montant de 8 817,12 € TTC.
- Décision n°2020-462 approuvant l'avenant n°3 au « lot n°3 : gros œuvre » conclu avec la société Pedeau concernant la construction d'une salle des sports. L'avenant n°3 porte sur la réalisation de cloisons placo et plafonds coupe-feu dans le local entretien et accès escalier, de la reprise des linteaux et de la réalisation de deux carottages au sein de la salle des sports pour un montant en plus-value de 2 889,55 € TTC.
- Décision n°2020-470 approuvant l'avenant n°1 au marché conclu avec la société Charier concernant les travaux de terrassement et d'assainissement d'eaux pluviales avenue Flaubert. L'avenant n°1 porte sur la modification de l'ouvrage de régulation pour l'adaptation d'un vortex amovible, y compris terrassement et remblaiement, pour un montant en plus-value de 7 800 € TTC.
- Décision n°2020-485 approuvant l'offre financière de la société Dréan Paringaux pour le remplacement d'une chaudière de l'Hôtel de Ville, pour un montant de 8 223,55 € TTC.
- Décision n°2020-486 approuvant l'offre financière de la société Hexa Concept pour la fourniture et la pose de rideaux occultants dans la salle des sports de l'Hippodrome, pour un montant de 35 868 € TTC.
- Décision n°2020-487 approuvant l'offre financière de la société ABC2S pour le remplacement des gardes corps au poste de secours Poincaré, pour un montant de 14 541,53 € TTC.
- Décision n°2020-488 approuvant l'offre financière de la société ABC2S pour le remplacement des gardes corps au poste de secours Mondain, pour un montant de 17 458,20 € TTC.
- Décision n°2020-496 autorisant Monsieur le Maire à procéder au dépôt du permis de démolir de la maison située 20 avenue de l'Hippodrome, propriété communale, pour des raisons de vétusté et de sécurité.
- Décision n°2020-498 autorisant Monsieur le Maire à procéder au dépôt de la déclaration préalable relative à l'installation de deux structure bois (pergolas) sur le site du mini-golf pour protéger la terrasse des intempéries.

5/ Culture

- Décision n°2020-386 approuvant le contrat de cession conclu avec le producteur Les Productions Entropiques pour le spectacle « Guillaume Meurice dans The Disruptives » pour la date du 21 novembre 2020 dans le cadre de la saison 2020-2021 de Quai des Arts, pour un montant de 6 330 € TTC, frais de transport inclus. La Ville prend en charge l'hébergement et la restauration de l'équipe artistique.
- Décision n°2020-389 approuvant le contrat de cession conclu avec le Producteur Plus plus productions pour le spectacle Les banquettes arrières « Heureuses...par accident en LSF » pour la date du 28 novembre 2020 dans le cadre de la saison 2020-2021 de Quai des Arts, pour un montant de 3 006,75 € TTC, les frais annexes s'élevant à 316,50 € TTC. La Ville prend en charge la restauration de l'équipe artistique.
- Décision n°2020-425 approuvant le contrat de cession conclu avec le producteur Roc Productions BCN SL pour le spectacle « Jojo » pour les dates des 10 et 11 décembre 2020 dans le cadre de la saison 2020-2021 de Quai des Arts, pour un montant de 7 221 € HT, frais de transport inclus. La Ville prend en charge l'hébergement et la restauration de l'équipe artistique.
- Décision n°2020-426 approuvant le contrat de cession conclu avec le Producteur Sostenuto pour le spectacle « Thibaud Defever et Le Well Quartet » pour la date du 5 décembre 2020 dans le cadre de la saison 2020-2021 de Quai des Arts, pour un montant de 3 165 € TTC, les frais annexes s'élevant à 844 € TTC. La Ville prend en charge l'hébergement et la restauration de l'équipe artistique.

- Décision n°2020-446 approuvant le contrat de cession conclu avec le producteur la SAS Ki m'Aime me suive pour le spectacle de Roukiata Ouedraogo « Je demande la route » pour la date du 18 décembre 2020 dans le cadre de la saison 2020-2021 de Quai des Arts, pour un montant de 3 515,59 € TTC, frais de transport, de défraiement et de droits de mises en scène inclus. La Ville prend en charge l'hébergement et la restauration de l'équipe artistique.
- Décision n°2020-463 approuvant le contrat de cession conclu avec le producteur Lejo pour le spectacle « Hands Up ! » pour 4 représentations du 7 au 9 décembre 2020 dans le cadre de la saison 2020-2021 de Quai des Arts, pour un montant de 2 342,18 € HT, frais de transport inclus. La Ville prend en charge l'hébergement et la restauration de l'équipe artistique.

6/ Patrimoine

- Décision n°2020-349 approuvant la convention établie entre la Commune de Pornichet et l'amicale du personnel communal dans le cadre d'une convention de mise à disposition des locaux situés au 1^{er} étage du centre Jacques Prévert sis 31 avenue des écoles. La convention est conclue du 1^{er} octobre 2020 jusqu'au 31 décembre 2022. L'occupation des locaux communaux est consentie à titre gracieux.
- Décision n°2020-447 approuvant la convention d'occupation temporaire d'un logement sis 25 avenue de Saint-Sébastien, établie entre la Commune de Pornichet et la Société des Courses de la Côte d'Amour. La convention est conclue pour une durée de un an du 5 décembre 2020 au 4 décembre 2021. La convention est soumise au paiement d'une redevance mensuelle de 350 €. Les autres charges (consommations, impôts et taxes) sont à la charge exclusive du preneur.
- Décision n°2020-472 approuvant l'avenant n°2 à la convention établi entre la Commune de Pornichet et Madame FIORE Michèle dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal situé sur la place du marché lui permettant d'exploiter un manège enfantin. L'avenant n°2 proroge la convention jusqu'au 30 septembre 2021 inclus et fixe la redevance domaniale à 812,50 € par trimestre sur la période d'exploitation. Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.
- Décision n°2020-512 approuvant la convention établie entre la Commune de Pornichet et l'association Canoë Kayak Presqu'île Côte d'Amour (CKPCA) pour la mise à disposition d'un local de stockage situé 13 avenue de Saint-Sébastien. La convention est conclue pour la période allant du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021, l'occupation du local est consentie à titre gracieux.

<i>Les documents relatifs à ces décisions sont consultables en mairie</i>

La séance est levée à 21 heures 30.

Vu pour être affiché le 21 décembre 2020 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Pornichet, le 21 décembre 2020.

Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR